

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 21 Mai 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 25 – **REPRESENTES** : 4

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie, CAMELIN Christine, COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte et GUILLAUME Marie-Hélène, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

EXCUSES : M. COLIN Arnaud (*pouvoir à M. GUIHOT Nathalie*), Mme GILLET Maryline (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), Mme GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à M. Jacky FLIPPOT*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

SECRETAIRES DE SEANCE : MM. POINTEAU Jean-Luc et FLIPPOT Jacky.

OBJET :	Convention de prestation de service d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol entre la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres et la Commune de Blain
----------------	---

N° 2015 / 05 / 13

*Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 avril 2015 portant création du service d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres l'habilitant expressément à réaliser des prestations de service pour le compte de Communes extérieures à son territoire ;
Vu le projet de convention de prestation de service d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme ;*

Considérant que l'article 134 de la loi "ALUR" du 24 mars 2014, qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2015, met fin à la mise à disposition des services de l'Etat auprès des Communes de moins de 10 000 habitants faisant partie d'un établissement public de coopération intercommunale regroupant 10 000 habitants ou plus ; que la Commune de BLAIN entre dans ce cas de figure ;

Considérant que la Commune avait confié par convention les actes d'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, à l'antenne territoriale de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

.../...

Considérant qu'au regard de cette situation, la Commune a souhaité confier l'instruction des actes précités au service d'instruction de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.

Considérant que l'instruction des actes par le service de la Communauté de Communes n'emporte pas transfert de compétence, le Maire de la Commune de BLAIN restant seule habilité pour délivrer ou refuser de délivrer les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols ; que le service instruira les autorisations et les actes sous l'autorité fonctionnelle du Maire concerné ;

Considérant enfin que le service d'instruction présente également un double intérêt pour la bonne organisation des services, en permettant, d'une part, la mutualisation des compétences ouvrant la voie à une expertise juridique et urbaine solide, et d'autre part, de mutualiser les coûts de fonctionnement afin de limiter l'impact du désengagement de l'Etat.

Le Conseil Municipal,

- ✓ *APPROUVE les stipulations de la convention de prestation de service assurée par le service d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols ;*
- ✓ *AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ;*
- ✓ *DEMANDE à la Communauté de Communes de prendre en charge l'instruction des actes et autorisations visés dans la convention*
- ✓ *DESIGNE Monsieur Philippe CAILLON, adjoint délégué à l'Urbanisme, à l'Agriculture et aux Travaux, pour représenter la commune au sein du comité de suivi, ce dernier pourra être représenté ou assisté par un technicien municipal de son choix*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 1^{er} Juin 2015,
Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Blain, Loire-Atlantique. The stamp contains the text 'DE BLAIN' at the top and 'Loire-Atlantique' at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20150528-CM-2015-05-13-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2015
Date de réception préfecture : 01/06/2015